



Document d'orientation

Dynamitage

PHASE 2 : ÉTUDE D'IMPACT

Septembre 2016

Le réseau de la santé québécois organise les soins de santé et les services sociaux dans les différentes régions du Québec méridional, tout en informant et en sensibilisant la population sur différentes problématiques de santé. Dans un effort éducatif, les thématiques les plus préoccupantes ont fait l'objet de documents promotionnels et d'affiches. Il serait souhaitable que les différents intervenants des projets de développement au Québec méridional comprennent et soutiennent ces initiatives dans leurs plans, programmes et actions, et que ces dernières soient prises en compte dans les études d'impacts.

Cet outil est dédié à la présentation des documents récents élaborés par le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) ainsi que par les directions régionales de santé publique (DRSP) et leurs partenaires, et distribués au sein des populations visées. Ces derniers sont classés par thématique santé (en ordre alphabétique) et proposent des actions souhaitées destinées aux promoteurs et à leurs partenaires.

Ce document aborde la thématique du **dynamitage**. D'autres documents portant sur les problématiques de santé qui bénéficient actuellement d'outils de sensibilisation sont aussi disponibles :

- Berce du Caucase;
- Bruit;
- Herbe à poux;
- Îlots de chaleur;
- Inégalités sociales de santé;
- Radon;
- Transport;
- Transport actif.

Dynamitage

Les travaux de dynamitage produisent du monoxyde de carbone (CO). Ce gaz toxique peut se déplacer dans le sol et s'infiltrer dans les habitations environnantes. Si tel est le cas, le CO peut intoxiquer sournoisement les personnes qui s'y trouvent, car ce gaz dangereux pour la santé est invisible et inodore. (1)

Certaines substances chimiques utilisées dans les explosifs (telle que le perchlorate) peuvent également se retrouver dans la nappe phréatique et présenter un risque pour la santé. L'exposition à des concentrations élevées de perchlorate peut avoir des effets sur la fonction thyroïdienne. (2) Ainsi, il est souhaitable d'aller au-delà du respect du Code de sécurité pour les travaux de construction (3), émis par la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST), car il ne protège que les travailleurs. Il ne protège pas la santé du public et ne considère pas les risques d'intrusion de CO dans les bâtiments situés à proximité des chantiers.

Afin de contribuer aux efforts de santé publique, les DRSP peuvent promouvoir auprès des promoteurs et de leurs partenaires la mise en œuvre des actions suivantes :

- Installer des détecteurs de CO dans tous les bâtiments situés à moins de 100 mètres des sites de sautage, comme recommandé par le Comité intersectoriel pour la prévention des intoxications au monoxyde de carbone en lien avec les explosifs du ministère de la Santé et des Services sociaux dans le Guide de pratiques préventives; (1)
- Se conformer à la norme BNQ 1809-350, qui porte sur la prévention des intoxications par monoxyde de carbone lors des excavations par sautage. (4)

Références

1. Ministère de la Santé et des Services sociaux. Les intoxications au monoxyde de carbone et les travaux de sautage – Guide de pratiques préventives 2012 [En ligne]. Québec (QC): Ministère de la Santé et des Services sociaux; 2012. 52 p. Rapport no: 978-2-550-61511-8. Disponible: <http://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2011/11-203-03F.pdf>
2. Santé Canada [En ligne]. Ottawa (ON): Santa Canada. Le perchlorate et la santé humaine [mise à jour le 7 janvier 2008]. Disponible: <http://www.hc-sc.gc.ca/ewh-semt/pubs/water-eau/perchlorate-fra.php>
3. Gouvernement du Québec. S-2.1, r. 4 – Code de sécurité pour les travaux de construction. Loi sur la santé et la sécurité du travail, chapitre S-2.1, r. 4. [mise à jour le 1^{er} juin 2016]. Disponible: <http://legisquebec.gouv.qc.ca/fr/showdoc/cr/S-2.1,%20r.%204>
4. Bureau de normalisation du Québec. Norme BNQ 1809-350 : Travaux de construction — Excavations par sautage — Prévention des intoxications par monoxyde de carbone. Québec (QC): Bureau de normalisation du Québec; 2012. Disponible: <http://www.bnq.qc.ca/fr/normalisation/genie-civil-et-infrastructures-urbaines/excavations-par-sautage-prevention-des-intoxications-par-monoxyde-de-carbone.html>

Document d'orientation

Dynamitage

AUTEURE

Emmanuelle Bouchard-Bastien, conseillère scientifique
Direction de la santé environnementale et de la toxicologie

COMITÉ D'UTILISATEUR

Stéphane Bessette, conseiller en santé environnementale
CISSS de l'Abitibi-Témiscamingue

Gwendaline Kervran, conseillère en santé environnementale
CIUSSS de la Capitale-Nationale

Renée Levaque, coordonnatrice en santé environnementale
CIUSSS de la Capitale-Nationale

Karine Martel, conseillère en santé environnementale
CIUSSS de la Mauricie-et-du-Centre-du-Québec

Linda Pinsonneault, médecin-conseil
CIUSSS de l'Estrie – CHUS

Paul-Georges Rossi, conseiller en santé environnementale
Direction de la protection de la santé publique, MSSS

RÉVISION ET MISE EN PAGE

Véronique Paquet, agente administrative
Direction de la santé environnementale et de la toxicologie

© Gouvernement du Québec (2016)